

Situation financière 2025

Le compte financier unique 2025 de Saint-Père-sur-Loire fait apparaître un déséquilibre structurel de la section de fonctionnement. Les recettes de gestion courante, à 718 K€, sont inférieures de 12 K€ aux dépenses de même nature, à 730 K€ : la commune ne dégage plus d'excédent de gestion. Après déduction de 6 K€ de charges financières, l'épargne brute est négative de 18 K€, soit un taux d'épargne brute de - 2,52 %. Compte tenu d'un résultat exceptionnel déficitaire de 4 K€ et de 0,5 K€ de dotations aux provisions, elle atteint – 22 K€ et ne permet plus de couvrir l'annuité en capital de 37K €, portant l'épargne nette à – 59 K€.

Ce déséquilibre tient autant à la composition des charges qu'au niveau des produits. Les charges de personnel, à 427 K€, représentent 58,5 % des dépenses de gestion, et le coefficient de rigidité structurelle atteint 65,4 %. Les produits reposent à 83 % sur la fiscalité, les dotations et participations se limitant à 52 K€. Le retour à l'équilibre de l'épargne de gestion requiert un effort d'environ 12 K€ ; la reconstitution d'une épargne nette positive en exigerait près de 60 K€.

L'effort d'équipement s'élève à 76 K€, constitué pour l'essentiel d'immobilisations corporelles et financé à hauteur de 56 K€ par dotations et subventions, en l'absence de tout emprunt nouveau et de toute cession. Cumulé à l'épargne nette négative, il porte le besoin de financement de l'exercice à 79 K€, intégralement prélevé sur le fonds de roulement. Ce dernier, arrêté à 57 K€ au 31 décembre 2024, devient négatif à - 21 K€ au 31 décembre 2025, soit - 10,5 jours de dépenses réelles de fonctionnement.

A la clôture, le résultat cumulé de la section de fonctionnement demeure excédentaire de 37 K€ par l'effet des excédents antérieurs, tandis que la section d'investissement présente un déficit cumulé de 58 K€, majoré d'un solde négatif de restes à réaliser de 26 K€. Le solde d'exécution global ressort à - 47 K€, soit - 6,50 % des recettes réelles de fonctionnement. Le besoin de financement à couvrir lors de l'affectation du résultat au budget 2026 s'élève ainsi à 84 K€, pour un excédent de fonctionnement disponible de 37 K€, soit une insuffisance de couverture de 47 K€.

L'encours de dette demeure contenu, à 150 K€ au 31 décembre 2025, soit 142 € par habitant et un taux d'endettement de 20,93 %, pour une annuité en capital de 37 K€ représentant 5,1 % des recettes de gestion. Cette marge d'endettement reste toutefois théorique, faute d'épargne brute. La capacité de désendettement, à - 8,3 ans, est non significative.

Trois axes se dégagent : le rétablissement de l'épargne de gestion, qui appelle un examen de l'ensemble des postes de dépenses, les charges de personnel comme les charges à caractère général et les autres charges de gestion ; la couverture du besoin de financement de 84 K€ au budget 2026, dont le montant définitif dépendra de la vérification du caractère effectivement engagé des 35 K€ de restes à réaliser en dépenses ; l'ajustement du volume d'investissement à l'épargne nette que la commune sera en mesure de dégager.

Etude comparative intercommunale 2025

L'étude comparative est établie à partir des données de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales pour l'exercice 2025. Elle porte sur les 14 communes de la strate 500 à 2 000 habitants de la communauté de communes du Val de Sully, en euros par habitant. Les rangs indiqués correspondent à un classement décroissant pour les agrégats d'épargne, de réserves, de produits et de dépenses d'investissement, et croissant pour les dépenses de fonctionnement, les frais de personnel et l'encours de dette. Les écarts sont appréciés au regard de la médiane du panel, la moyenne se trouvant faussée par Dampierre-en-Burly, dont les ratios sont atypiques en raison de l'implantation de la centrale nucléaire, avec 3 604 € de recettes de fonctionnement par habitant, soit près de cinq fois la médiane du panel.

Saint-Père-sur-Loire se classe aux derniers rangs du panel sur l'ensemble des agrégats d'autofinancement. L'épargne de gestion ressort à - 11 € par habitant pour une médiane de 106 €, et l'épargne brute à - 26 € pour 103 €, soit dans les deux cas le quatorzième rang sur quatorze ; l'épargne nette, à - 61 € pour une médiane de 62 €, situe la commune au treizième rang. L'ensemble des autres communes du panel dégage une épargne de gestion positive. L'écart à la médiane s'établit à 117 € par habitant sur ce dernier agrégat, soit un différentiel d'environ 124 K€ à l'échelle de la commune. Le niveau des réserves confirme cette position : le fonds de roulement, négatif de 19 € par habitant pour une médiane de 274 €, est le seul du panel à présenter un solde débiteur, et les dépôts au Trésor, à 235 € pour une médiane de 763 €, s'établissent à moins du tiers du niveau de la commune médiane.

L'analyse des composantes de la section de fonctionnement écarte l'hypothèse d'un niveau de dépenses supérieur à celui des communes comparables. Les dépenses de fonctionnement, à 697 € par habitant, sont conformes à la médiane du panel, à 694 €, et situent la commune au neuvième rang sur quatorze. L'écart provient des produits, à 671 € par habitant pour une médiane de 753 €, soit un moindre niveau de ressources de 82 € par habitant et un douzième rang sur quatorze. La composition des charges appelle néanmoins l'attention : les frais de personnel, à 395 € par habitant pour une médiane de 330 €, sont supérieurs à ceux de neuf des treize autres communes du panel, soit un écart de 68 K€, que compensent des dépenses de nature différente inférieures à celles des communes comparables.

La composition des produits de fonctionnement constitue le facteur déterminant. Les impôts locaux, à 546 € par habitant, placent la commune au deuxième rang du panel, très au-dessus de la médiane de 430 €, tandis que la dotation globale de fonctionnement, à 39 € par habitant pour une médiane de 90 €, la situe au dernier rang des treize communes concernées. Il en résulte le ratio de dépendance fiscale le plus élevé du panel : les impôts locaux représentent 81,5 % des produits de fonctionnement de la commune, contre une médiane de 58,8 % et un maximum de 74,3 % pour les autres communes. Saint-Père-sur-Loire perçoit ainsi un produit fiscal supérieur à celui de la quasi-totalité des communes de sa strate, alors que ses produits globaux demeurent inférieurs à ceux de communes comparables.

L'endettement se situe au niveau de la médiane du panel. L'encours de dette bancaire, à 142 € par habitant, correspond à la médiane et place la commune au septième rang des treize communes présentant un encours. Les dépenses d'investissement hors remboursement de dette, à 72 € par habitant pour une médiane de 126 €, la situent en revanche au treizième rang sur quatorze.

Saint-Père-sur-Loire est ainsi la seule commune du panel à présenter à la fois une épargne de gestion et un fonds de roulement négatifs. La comparaison intercommunale situe l'écart moins dans le volume global des dépenses, conforme à la médiane, que dans leur composition, marquée par des frais de personnel supérieurs de 65 € par habitant, et dans un niveau de produits inférieur de 82 € par habitant à celui des communes comparables, largement imputable à une dotation globale de fonctionnement au dernier rang du panel.